

Fonds Régions et Ruralité (FRR)
Volet 2 – Soutien à la compétence de
Développement local et régional des MRC



RAPPORT D'ACTIVITÉS

1^{er} janvier au 31 décembre 2023



Adopté le 20 mars 2024
Résolution # 2024-03-082

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023.....	1
3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION	2
3.1 Accompagnement et soutien financier aux entreprises	2
3.2 Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie	3
3.3 Développement social.....	4
3.4 Aménagement du territoire.....	4
3.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry.....	5
3.6 Développement culturel.....	6
3.7 Promotion régionale	8
3.8 Sécurité incendie et sécurité civile	9
3.9 Sécurité publique	9
3.10 Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.....	9
4. BILAN PRÉVISIONNEL FINANCIER DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	10

1. INTRODUCTION

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024 – Volet 2, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020, a pour objectif de permettre aux municipalités et aux MRC de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le FRR Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional. Cette enveloppe est déléguée par le ministère afin que la MRC prenne toute mesure favorisant le développement sur son territoire conformément aux priorités d'intervention établies.

Ainsi, par son entente relative au FRR – Volet 2, la MRC de Beauharnois-Salaberry confirme l'apport financier disponible de 1 224 146 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En vertu de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités, couvrant la période de l'engagement financier.

2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023

Le 15 mars 2023, le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté la résolution numéro 2023-03-056, identifiant les priorités d'intervention figurant dans les sphères d'activités suivantes :

1. Accompagnement et soutien financier aux entreprises;
2. Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
3. Développement social;
4. Aménagement et du développement de son territoire;
5. Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;
6. Développement culturel;
7. Promotion régionale;
8. Sécurité incendie et sécurité civile;
9. Sécurité publique;
10. Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement ainsi que la concertation.

3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

3.1 Accompagnement et soutien financier aux entreprises

Accès Entreprise Beauharnois-Salaberry (AEBHS) est voué au développement socioéconomique de la MRC dans le but générer de l'emploi et d'accroître l'enrichissement collectif. AEBHS vise à créer, maintenir et promouvoir un climat propice à ce développement. Il stimule l'entrepreneuriat, fournit des moyens et des services nécessaires aux nouveaux investisseurs ainsi qu'aux porteurs de projets socioéconomiques, incluant les entreprises d'économie sociale.

En 2023, AEBHS a assuré la continuité de la mise en œuvre du plan d'action conçu dans le cadre de la Planification stratégique 2022-2026. Conformément à celle-ci, AEBHS s'est notamment appliqué à améliorer son offre de services, à encourager l'achat local et à poser les jalons d'un programme de revitalisation des centres-villes et noyaux villageois, en collaboration avec les municipalités. Entre autres, l'entente avec Rio Tinto Alcan a été renouvelée afin d'actualiser les objectifs du Fonds de diversification économique. Une étude de la trame commerciale a par ailleurs été réalisée avec la firme Demarcom afin d'outiller les municipalités et le service de développement économique. Les résultats de celle-ci ont été présentés aux membres du Conseil d'administration d'Accès Entreprise et aux élus de la MRC en cours d'année afin de se doter de priorités d'actions à cet égard pour 2024.

Suite à l'apport financier du Gouvernement du Québec en contexte pandémique, le Conseil des maires de la MRC avait convenu de créer, en 2022, un Fonds d'aide de 185 000 \$, géré par AEBHS. Ce fonds de relance économique a permis jusqu'à ce jour de soutenir une vingtaine d'entreprises du territoire. Ce fonds étant étroitement arrimé aux orientations et aux priorités d'intervention de la Planification stratégique, il va de soi que nous soutiendrons un maximum d'entreprises jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Plus spécifiquement, les actions réalisées en 2023 se déclinent comme suit :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'intervention et d'affectation des ressources adopté en 2021, faisant suite à l'entente convenue avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- Gestion des divers Fonds d'aide et de soutien financier aux entreprises;
- Accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets d'affaires;
- Diffusion des ressources, programmes, services existants afin d'aider tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.);
- Interventions pour permettre une proximité de services au plus grand nombre d'entrepreneurs;
- Collaboration avec différentes ressources et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs;

- Collaboration étroite avec Services-Québec pour favoriser l'émergence de nouveaux projets d'affaires et permettre au plus grand nombre d'entreprises de bénéficier de formations à moindre coût;
- Facilitation des démarches de financement en lien avec des projets d'entreprises divers et variés, notamment par les Fonds locaux d'investissement (FLI), les Fonds locaux de solidarité (FLS) et d'autres fonds régionaux dédiés.

3.2 Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie

En vertu de « l'entente relative au Fonds régions et ruralité » signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC maintient la gestion du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour améliorer les milieux de vie. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le conseil de la MRC a convenu de ne pas injecter de nouvelles sommes d'argent au « fonds de soutien aux projets structurants » dédié aux municipalités de son territoire. Un montant résiduel demeurant toutefois disponible pour certaines municipalités.

Cette décision s'explique principalement par l'apport financier complémentaire au soutien du MAMH à la mise en œuvre du projet « Signature Innovation » du volet 3 du FRR. Une somme de 75 000 \$ y étant attribuée.

PROJETS SOUTENUS EN 2023		
Projet	Promoteur	FSPS octroyé
Patinoire 4 saisons	Municipalité de Sainte-Martine	6 578 \$
Réfection du parc BMX (montant additionnel)	Municipalité de Sainte-Martine	37 132 \$
TOTAL	2 projets locaux	43 710 \$

Le FSPS a pour objectif de favoriser les approches innovantes faisant appel à la mise en valeur du potentiel de développement. Ensuite, il vise à stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités. De plus, il favorise la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire. Enfin, il tend à maintenir un équilibre entre la qualité de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Le FSPS permet de soutenir, par une aide technique et financière, tout projet structurant améliorant les milieux de vie des municipalités de la MRC. Les détails spécifiques du programme sont contenus dans le document intitulé « Guide d'attribution du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

3.3 Développement social

Principale instance de concertation territoriale en développement social, la MRC mobilise les partenaires politiques et socioéconomiques afin de mettre en place des solutions structurantes et collectives à portée régionale qui améliorent les conditions de vie de la population.

Par ailleurs, en plus de consolider son appui à la concertation suprarégionale intégrée en développement social (Concertation Horizon), le conseiller régional en développement social coordonne la gouvernance territoriale de développement social à l'échelle du territoire de la MRC.

Plus spécifiquement, les actions réalisées en 2023 se déclinent comme suit :

- Mobilisation et concertation des acteurs en développement social sur le territoire de la MRC;
- Coordination du Comité stratégique en développement social;
- Mise en œuvre d'actions concertées via les comités de travail : santé mentale, transport collectif régional; réussite éducative et sociale; jeunesse – réduction de la négligence;
- Accompagnement des promoteurs, en soutien à leurs initiatives de développement social : Habitations solidaires Sud-Ouest (développement de logement social et abordable), Comité urgence logement (accompagnement et sensibilisation), comité de vigie en santé et services sociaux, comité en santé de Sainte-Martine, comité consultatif régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance du ministère de la Famille, etc.;
- Participation à la planification stratégique quinquennale de la Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry;
- Participation à Concertation Horizon :
 - Travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur des communautés de pratique, la direction générale, et l'équipe de Concertation Horizon;
 - Soutenir le recrutement des participants, préparer et animer les communautés de pratique;
 - Participer à la réalisation d'un recensement régional des initiatives structurantes en réussite éducative et sociale – persévérance scolaire;
 - Soutenir la réalisation d'activités visant le développement des savoirs des acteurs clés, le renforcement; de la capacité d'agir des territoires et la circulation de l'information pertinente pour les partenaires.

3.4 Aménagement du territoire

Le service de l'aménagement du territoire doit s'assurer que le schéma d'aménagement et de développement en vigueur réponde aux enjeux économiques régionaux sur la base des orientations gouvernementales, ainsi que d'en assurer la conformité à l'égard des plans et règlements d'urbanisme des sept municipalités du territoire.

Compte tenu des enjeux propres au territoire, la MRC a poursuivi, en 2023, les travaux liés à sa révision, à savoir :

- Élaboration d'une étude commerciale;
- Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude industrielle comprenant un volet régional et un volet métropolitain;
- Rédaction des différents portraits, dont la gestion de l'urbanisation, le transport, le territoire et les activités agricoles, les territoires d'intérêt écologique, patrimoniaux et paysagers, l'énergie éolienne, les activités minières, etc..

La finalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et le dépôt en décembre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont été un dossier majeur de l'année 2023.

3.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry est situé au cœur de la MRC et constitue un vaste équipement récréatif accessible à tous pour la pratique d'activités de plein air et de saines habitudes de vie. On y retrouve plus de 72 km de pistes planes, asphaltées et multifonctionnelles pour les cyclistes, les piétons et les patineurs à roues alignées.

Au cours de l'année 2023, l'apport financier du FRR volet 2 a notamment permis d'assumer les diverses dépenses d'exploitation du Parc régional, dont voici quelques exemples :

- Réalisation de la planification stratégique du Parc régional et du réseau cyclable, assorti d'un plan d'action échelonné sur 5 ans;
- Ajout de mobilier urbain (Îlots de tris) et réfection des toitures d'abris de tables à pique-nique;
- Remplacement de luminaires solaires défectueux;
- Réalisation d'études et expertises sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, le drainage de fossés et ponceaux et la conformité des abris sanitaires;
- Planification et coordination de grands travaux de réfection d'infrastructures tels que les rampes de mise à l'eau, passerelles endommagées, reconstruction de piste cyclable désaffectée;
- Réalisation d'une partie d'un vaste projet d'évaluation des infrastructures du parc pour l'élaboration d'un plan quinquennal de gestion des actifs et des investissements.

3.6 Développement culturel

Renouvellement de la Politique culturelle

La nouvelle Politique culturelle de la MRC a été dévoilée en juin 2023, lors d'une soirée regroupant artistes et acteurs culturels de la région. Cette dernière exprime la volonté du milieu de célébrer la culture sous toutes ses formes, à travers ses principales orientations :

- Améliorer les accès des citoyennes et citoyens à la culture;
- Renforcer l'écosystème culturel;
- Protéger et mettre en valeur les acquis culturels et patrimoniaux;
- Bâtir une gouvernance multilatérale en matière de développement culturel.

Ententes

- La MRC a contribué à l'Entente de partenariat territorial pour le développement des arts et des lettres pour laquelle elle assume le rôle de mandataire;
- Elle terminait la dernière année de son entente triennale, signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), entente qui lui a permis de lancer de nombreux appels de projets au sein de la communauté artistique;
- En 2023, la MRC a poursuivi ses activités dans le cadre de l'Entente sectorielle de valorisation du patrimoine en Montérégie.

Fonds culturel

La MRC a alloué une aide financière à des acteurs du territoire visant à soutenir la mise en œuvre de projets de nature culturelle, patrimoniale et artistique. À la suite d'un appel de dossiers public, le Conseil de la culture a recommandé l'octroi d'un soutien financier à six projets, représentant des investissements de 40 000 \$.

Prix Reynald-Piché

Le prix Reynald-Piché a été remis en 2023 au poète Jean-Paul Daoust lors d'une soirée regroupant les artistes et acteurs culturels de la région. Un hommage lui fut rendu par le biais d'un spectacle de danse interactive.

Galerie Marie et Pierre Dionne

La galerie a accueilli six expositions au cours de l'année, mettant en lumière le travail d'artistes ou le fruit de projets de diffusion culturelle.

Projet de caractérisation patrimoniale

La MRC s'est adjoint les services de « Passerelles », une coopérative œuvrant à la valorisation du patrimoine afin d'identifier les immeubles et secteurs à potentiel patrimonial, et ce, en vue de constituer l'inventaire patrimonial conformément à l'article 20 de la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel*. La firme a terminé son travail de caractérisation et la mise à jour de l'inventaire est en cours.

Projets de diffusion culturelle

Regards d'artistes : une exposition présentée dans sept lieux fréquentés par le grand public n'ayant habituellement pas une fonction muséale. Sept artistes de la région ont été sélectionnés afin d'agir comme commissaire, responsable de l'une des expositions, après une visite organisée à la Banque d'art du Conseil des arts du Canada.

Au mois d'août, la MRC et le diffuseur culturel Valspec ont lancé *Culture en plein air*, une programmation de spectacles des arts de la scène, présentés dans les cinq municipalités rurales du territoire. Chaque spectacle a été accompagné d'un entretien ou d'une activité visant à favoriser l'appréciation et la compréhension des arts de la scène de la part du public.

Amplifier la voix des jeunes : trois organismes communautaires ont été sélectionnés pour réaliser une activité de médiation culturelle avec des jeunes de 8 à 18 ans. Celle-ci devait les mettre en contact avec un ou une artiste professionnelle et leur permettre de mettre en pratique une nouvelle connaissance acquise dans une discipline artistique.

La MRC a mandaté l'artiste et sociologue Lucie Mercier pour questionner la population sur leur vision de l'avenir et produire une œuvre visuelle. Le fruit de la démarche a fait l'objet d'une exposition intitulée *Le panorama du canal de Beauharnois dans 150 ans*.

Transmission arborescente : l'artiste poète-collagiste Mathieu Dubé a fait une résidence à la bibliothèque Armand-Frappier de Salaberry-de-Valleyfield pour réaliser un abécédaire de mots, animer des ateliers publics et travailler avec des élèves du Cégep en arts visuels. IL a également entrepris une tournée des bibliothèques de la MRC, proposant des ateliers aux élèves de 5^e et 6^e année.

Reflet de notre patrimoine régional : deux artistes locaux (Bernard Boyer et Monique Lachance) ont conçu vingt tableaux photographiques rendant hommage au patrimoine naturel et immobilier caractéristique de notre territoire. Ceux-ci sont exposés à trois endroits dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry.

Les chroniques du parc : de nouvelles installations artistiques mettent en valeur les édifices de la Halte des Villages, à Saint-Louis-de-Gonzague, et de la Halte du Héron, à Beauharnois. Celles-ci furent imaginées par l'artiste Audrey Sambeau.

Journées du patrimoine religieux : lors de ce rendez-vous panquébécois, la MRC a proposé quatre rallyes ludiques sur le thème de l'histoire et de l'architecture religieuse. Ceux-ci se déroulaient sur les sites des églises de Sainte-Martine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Urbain-Premier.

La MRC a poursuivi sa collaboration avec le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, pour l'édition 2022-2023 du projet *TRACE* (traquer la relève artistique et culturelle en émergence). Deux artistes de notre territoire ont ainsi pu profiter d'une première expérience d'exposition professionnelle lors des mois de mars et avril 2023.

Toujours en collaboration avec le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, la MRC a participé à l'activité extérieure itinérante *Contamination culturelle*. Une dizaine d'œuvres se sont ainsi déplacées dans les sept municipalités du territoire, du mois d'avril au mois de novembre.

3.7 Promotion régionale

Les objectifs du service de la promotion régionale sont de maximiser les retombées économiques et touristiques, par des outils promotionnels, des campagnes de publicité et de relations publiques, en conformité avec les orientations stratégiques identifiées par les intervenants de la MRC, des municipalités et des partenaires.

Plus spécifiquement, les actions priorisées en 2023 étant les suivantes :

- Tenue des rencontres du Comité aviseur en promotion régionale;
- Mise à jour des sites web *Escapade Beauharnois-Salaberry* et *Parc régional de Beauharnois-Salaberry* après leur lancement en décembre 2023;
- Coordination de l'accueil touristique régionale à Salaberry-de-Valleyfield et à la Halte des Villages dans le Parc régional et à Beauharnois;
- Accueil, animation et promotion des navettes fluviales Beauharnois / Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- Promotion et mise à jour de la signalisation de la navette fluviale Salaberry-de-Valleyfield / Les Cèdres;
- Conception et diffusion d'outils marketing régionaux;
- Mise en œuvre du plan marketing triennal – Actions ciblées en synergie avec les partenaires : Tourisme Montérégie et Destination Valleyfield;
- Lancement de la saison touristique à Beauharnois (Musée archéologique de la Pointe-du-Buisson);
- Déploiement des *Escapades propulsées par Desjardins* sous les thématiques suivantes : nautisme, vélo, agro et culture;
- Développement des campagnes promotionnelles en saison estivale et pour la période des fêtes, pour l'ensemble des entreprises touristiques du territoire;
- Développement de deux journées marketing (Saint-Stanislas-de-Kostka et Beauharnois);

- Formation récréotouristique auprès de 117 acteurs récréotouristiques, dans 14 entreprises.

3.8 Sécurité incendie et sécurité civile

Après la mise en vigueur du schéma de couverture de risques en incendie (2^e génération) en 2022, la MRC a poursuivi son travail de coordination et de collaboration auprès des services incendie du territoire. La MRC a assuré tout au cours de l'année la gestion du programme de formation en incendie, conformément à l'entente convenue avec l'École Nationale des Pompiers du Québec.

3.9 Sécurité publique

La MRC, dans un esprit communautaire et de responsabilité collective, met en œuvre, en collaboration avec les services de police desservant le territoire de la MRC, une série d'actions visant à assurer la sécurité du public.

Parmi les priorités régionales récurrentes figurent notamment la lutte aux stupéfiants, la visibilité/parrainage et le respect du Code de sécurité publique. En lien avec ces orientations, des actions et moyens spécifiques ont été identifiés afin d'atteindre les objectifs fixés par le CSP.

Sommairement, les actions priorisées en 2023 sont déclinées comme suit :

- Coordination de la campagne de sécurité publique « Pas de cell en pédalant, c'est gagnant ! » ;
- Coordination des activités de la Sécuri-Parc.

3.10 Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement

Reconnue comme l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional, la MRC est à l'affût des enjeux et opportunités pour les municipalités de son territoire et le cas échéant, convient annuellement à la signature d'ententes avec des ministères et organismes.

Les ententes soutenues en 2023, interpellant plusieurs membres de l'équipe de la MRC, sont les suivantes :

- Entente sectorielle de développement du secteur Bioalimentaire;
- Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en Économie sociale;
- Entente sectorielle Économie et main d'œuvre;
- Entente sectorielle de développement pour la Forêt;
- Entente sectorielle de partenariat territorial pour les Arts et lettres;
- Entente sectorielle pour la valorisation du Patrimoine bâti.

Les Tables financées par la MRC, via le volet 2 du FRR, sont les suivantes :

- Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM);
- Table des préfets et élus de la Couronne-Sud de Montréal (TPÉCS);
- Concertation Horizon (CH).

4. BILAN PRÉVISIONNEL FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023
Revenus disponibles	
Montant délégué par le ministère (FRR volet 2)	1 224 146 \$
Montant résiduel non affecté 2020-2021-2022	669 136 \$
Total disponible – FRR – Volet 2	1 893 282 \$
Dépenses admissibles	
Accompagnement et soutien financier aux entreprises et projets porteurs en développement économique	455 000 \$
Mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie	102 220 \$
Développement social	95 000 \$
Aménagement et développement de son territoire	60 000 \$
Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	272 163 \$
Développement culturel	50 224 \$
Promotion régionale	153 750 \$
Sécurité incendie et sécurité civile	15 000 \$
Sécurité publique	50 000 \$
MRC – Ententes sectorielles et Tables de concertation	117 611 \$
Administration	50 000 \$
Total – Dépenses admissibles	1 420 968 \$
Solde résiduel	472 314 \$